

Michèle Picard
MAIRE DE VENISSIEUX
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

A l'attention des habitants du
38 A et 38 B boulevard Laurent Gerin
69200 VENISSIEUX

Le 29 octobre 2014

N/Réf. : JDP/GR/NL/34/2014

Madame, Monsieur,

Ce vendredi, en milieu de nuit, un incendie s'est déclaré dans le sous-sol de votre immeuble occasionnant des dégâts importants pouvant entraîner l'incapacité de vous maintenir dans les lieux pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Les élus et la direction de la Ville ont été alertés immédiatement par les pompiers. La direction générale a été dépêchée pour identifier toutes les solutions possibles, notamment temporaires (ouverture d'un gymnase en cas de besoin), relogement et mise en sécurité. Les pompiers ont décidé, au vu de la situation, de permettre une réintégration de tous les occupants dans les logements, à l'exception d'un jeune couple avec un bébé qui a été orienté vers un hôtel dont la nuitée a été prise en charge par la Ville.

Dès le lendemain, étaient prévus la remise en eau des deux allées et le rétablissement du gaz et de l'électricité. Les dégradations des canalisations d'alimentation et de gestion des eaux usées ont fait peser des doutes importants quant à la remise en eau du bâtiment. La seule issue pendant la journée de dimanche a été de maintenir les occupants dans l'immeuble dans l'attente d'une intervention rapide du bailleur et du syndic de copropriété avisés et relancés par l'Elu d'astreinte.

Dès lundi, les représentants de la SCIC Habitat et du Syndic ont invité les occupants à trouver des solutions temporaires chez des proches ou dans la famille, le temps de permettre l'expertise et de lancer les travaux.

Nous avons suivi tous les évènements et indiqué être en mesure de fournir de l'eau en cas de besoin. Aucune demande n'est parvenue au TOP (accueil 24/24 et 7j/7 au 04.72.51.52.53). Les eaux usées ayant été pompées, le risque sanitaire avait été écarté, répondant ainsi à une priorité de notre part.

Dans la situation actuelle et pour faire suite à la réunion improvisée qui s'est tenue mardi 28 octobre et à laquelle j'ai demandé à M. MILLET, adjoint délégué au Logement et M. PONCET, DGS de représenter la Ville, je vous confirme suivre ce dossier avec la plus grande attention. Les solutions de relogement temporaires sont assumées par le bailleur, et nous avons fait la même demande au syndic de copropriété. J'ai aussi demandé que le bâtiment soit gardé la nuit afin de garantir la sécurité des biens.

L'expertise du bâtiment a permis de lancer les travaux de remise en continuité des canalisations, et la remise en eau devrait être réalisée rapidement (au plus tard dans les 48 heures d'après les représentants du bailleur). Si un doute se confirmait sur l'ossature du bâtiment, je prendrais toute disposition pour agir et garantir la sécurité des personnes.

La Ville étudiera toutes les possibilités d'action tant auprès des bailleurs, du syndic de copropriété pour trouver des solutions pérennes à chaque occupant de l'immeuble.

Je vous confirme la présence des cadres de la Ville, aux côtés du bailleur et du syndic lors de la réunion de ce mercredi 29 octobre à 10 heures, salle Rivat (Maison du Peuple) au cours de laquelle il est prévu d'aborder tous les sujets.

Cette situation est sérieuse. Vous pouvez être assurés que je prendrai toutes les décisions qui me reviennent avec attention et responsabilité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Michèle PICARD

